

La régulation des marchés agricoles

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 379 (2015-2016) 1

- Question écrite du **30/03/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

On le sait, le Commissaire Phil Hogan a quelque peu infléchi sa position lors du Conseil européen du 15 mars dernier. Il a ainsi reconnu qu'il y avait bien une crise dans le secteur du lait et qu'il fallait temporairement réguler le marché.

Par rapport au déni habituel, ce n'est pas mal, mais largement insuffisant pour aider nos producteurs de lait à traverser cette nouvelle période difficile. Monsieur le Ministre a également indiqué que ces propositions n'étaient pas suffisantes.

Peut-il les détailler et nous expliquer pourquoi il les trouve insuffisantes ?

Par ailleurs, le Gouvernement wallon entend-il proposer de nouvelles mesures ? Le cas échéant, lesquelles ?

- Réponse du **21/04/2016**

- de COLLIN René

Lors du Conseil du 14 mars, sur la centaine de mesures proposées par les États membres, la Commission en a retenu treize. À savoir, dans le secteur du lait et des produits laitiers :

- permettre des accords volontaires de gestion de la production et de l'offre de lait au niveau des organisations de producteurs, interprofessions et coopératives ;
- autoriser temporairement des aides nationales de 15 000 euros par agriculteur sur une année ;
- doubler les plafonds d'intervention pour la poudre de lait écrémé et le beurre ;
- étudier la possibilité de créer un outil de crédit à l'exportation complémentaire de ceux existants au niveau national.

Nous avons effectivement plaidé, entre autres, pour certaines des mesures qui ont été retenues par la Commission.

En ce qui concerne la limitation de la production de lait via des groupements de producteurs laitiers, je déplore que le dispositif prévu ne soit pas organisé au niveau européen. La Nouvelle-Zélande envisage de réduire sa production de lait de 3 %, elle

nous montre l'exemple ! On ne pourra sortir de la crise actuelle que grâce à une régulation des marchés et en particulier une réduction temporaire, sur base volontaire, compensée et encadrée de l'offre de lait et cela à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Telle qu'elle est prévue, cette mesure est contre-productive. Elle pourrait aboutir à de nouveaux transferts de production vers des régions plus intensives. De plus, la Commission reporte sur les budgets nationaux la charge du financement de la crise, ce qui, à terme, pourrait conduire à une renationalisation partielle de la PAC, la première des politiques européennes ! Et je m'y oppose !

La Commission entend doubler les plafonds d'intervention pour la poudre de lait écrémé et le beurre qui passeraient respectivement à 218 000 et 100 000 tonnes. Les plafonds ont été atteints fin mars pour la poudre, ce qui a obligé la Commission à mettre en œuvre un système d'adjudications (appels d'offres). Dans ce contexte de crise agricole, nous devons trouver une solution juridique simple pour modifier rapidement les limites des plafonds, et assurer de la stabilité aux opérateurs.

Pour ma part, je suis favorable à des propositions qui visent à améliorer la situation du secteur du lait et des produits laitiers tant à court terme qu'à long terme. La production de lait poursuit son augmentation, alors que le pic de production annuel s'approche. Nous devons agir vite ! Nous devons nous engager à court terme pour renforcer les trésoreries et stabiliser le prix du lait, et à plus long terme, pour offrir des perspectives à nos éleveurs.

Lors du Conseil de ce 11 avril, la Commission européenne a annoncé la publication, ce 12 avril, du règlement d'exécution autorisant la réduction volontaire de la production de lait à certaines structures coopératives. Actuellement, peu d'États membres ont annoncé leur souhait d'y recourir.